

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/269 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PHASE « PROJET » DES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE CORSE A CORTE

---

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SISCO Henri, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme ALIBERTINI Rose à M. ALESSANDRINI Alexandre  
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. ANGELINI Jean-Christophe à M. BIANCUCCI Jean  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à M. SISCO Henri  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
Mme GORI Christiane à M. GALLETTI José  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. DOMINICI François  
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme COLONNA Christine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria  
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

PROSPERI Rose-Marie, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 04/09 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 approuvant la réalisation des aménagements, des VRD et des espaces verts du nouveau campus de l'Université de Corse à Corte,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- VU** le rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la phase « Projet » des études relatives à l'aménagement du nouveau campus de l'Université de Corse à Corte, telles que décrites dans le rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le montant de l'opération fixée à 15,7 M€ HT, soit 17,1 M€ TTC, détaillé dans le bilan financier du rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 décembre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXES**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Objet** : Approbation de la phase « projet » (PRO) des études de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation des aménagements, des VRD et des espaces verts du nouveau campus de l'Université de Corse à Corte et habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la consultation des travaux.

### **1 - Nature et étendue des besoins à satisfaire**

Le projet est inscrit au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche approuvé par délibération du 19 décembre 2003 et conforme au programme prévisionnel des investissements soumis à l'Assemblée de Corse le 5 février 2004.

La mission qui sera confiée au maître d'œuvre portera sur la réalisation de l'aménagement, des VRD et des espaces verts du nouveau campus (56 000 m<sup>2</sup>) de l'Université de Corse à Corte.

Plus précisément, l'opération consiste à concevoir et réaliser les aménagements de terrain, de voirie et de réseaux divers qui intégreront :

- plusieurs parcs de stationnement paysager,
- des espaces extérieurs correspondant aux voiries, cheminements piétons, traitements paysagers et activités de plein air.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 9 800 000 € HT (valeur mars 2006) dans le cadre de l'appel d'offres.

Les études « d'Avant-projet » (AVP), ont été approuvées par le Président du Conseil Exécutif de Corse le 30 septembre 2008 et le montant prévisionnel des travaux porté à 10 777 000 € HT (valeur mars 2006).

### **2 - Objet du rapport**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'approbation de l'Assemblée de Corse, les études de « Projet » relatives à la réalisation des aménagements, des VRD et des espaces verts du nouveau campus de l'Université de Corse à Corte, remises par le maître d'œuvre le 4 novembre 2009, d'arrêter le bilan prévisionnel de l'opération (octobre 2009) et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

### **3 - Coût prévisionnel des travaux**

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 10 777 000 € HT soit 11 639 165 € TTC.

Ce coût est établi sur la base des conditions économiques du mois de mars 2006 (base appel d'offres).

Afin de le ramener aux conditions économiques du mois d'octobre 2009, il a été appliqué l'actualisation prévue au marché.

Le coût actualisé à octobre 2009 est de 12 364 941 € HT soit 13 354 136 € TTC.

L'estimation prévisionnelle des travaux annoncée par le maître d'œuvre, s'élève à 12 550 000 € HT (valeur octobre 2009), ce qui correspond à une augmentation de 1,49 % du coût prévisionnel des travaux arrêté lors de la validation de la phase avant-projet.

#### **4 - Bilan prévisionnel de l'opération**

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à ce jour (voir bilan financier d'octobre 2009 annexé au présent rapport) à 15,7 M€ HT, soit 17,1 M€ TTC.

Ce bilan comprend les marchés d'études et de travaux, une provision pour aléas et imprévus égale à 5 % du montant des travaux, ainsi qu'une provision pour les révisions de prix.

#### **5 - Echancier de réalisation**

Dès que l'Assemblée de Corse aura validé les dispositions du présent projet, l'opération entrera dans la phase de passation des marchés de travaux et se poursuivra, selon l'échancier suivant :

- mise au point du dossier de consultation des entreprises (D.C.E) : 0,5 mois
- consultation des entreprises et passation des marchés : 6 mois
- réalisation des travaux : 28 mois
- réception et mise en service : 2 mois

Compte tenu du planning, ci-dessus, la livraison du campus peut être envisagée courant 2013.

#### **6 - Conclusion**

En application de l'article L. 4424.4 du Code des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante :

- approuve les études de « Projet » relatives à l'aménagement du nouveau campus de l'Université de Corse à Corte, telles que décrites dans le présent rapport ;
- approuve le bilan financier prévisionnel de l'opération fixé à 15,7 M€ HT, soit 17,1 M€ TTC tel que détaillé dans le présent rapport ;
- autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises nécessaires à la réalisation des travaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.